

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 22 (1976)
Heft: 1-2: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Artikel: RÔLE, PLACE, ET CONTENU D'UN PREMIER ENSEIGNEMENT DÉDUCTIF DES PROBABILITÉS
Autor: Breny, H.
Kapitel: 2. L'ÉPOQUE CONVENABLE
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-48177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. L'ÉPOQUE CONVENABLE

Les considérations du paragraphe précédent répondent aussi à la question « quand se place le premier enseignement déductif de la théorie des probabilités? » Il est clair en effet qu'il doit se situer au niveau secondaire. Il est non moins clair qu'il est d'un degré d'abstraction tel que seuls des élèves déjà formés peuvent l'aborder. Il faut donc le placer aux environs des classes 11 et 12 de l'enseignement général (élèves de 16 à 18 ans). Il y aurait pourtant intérêt à le placer plus tôt: en effet, si ses premières notions font l'objet d'un enseignement au stade *A* dès l'école primaire (ou les toutes premières années du secondaire), il faut alors s'attendre que les enseignants des branches utilisatrices (notamment la biologie) s'en servent librement avec les élèves de 13-14 ans et plus; il va donc se former, de ce fait, un « tas » passablement informe de notions et d'applications, tas qu'il importe d'organiser et de rationaliser sans trop attendre.

Une solution possible est de commencer, dès la classe de 15-16 ans, une systématisation de la statistique descriptive en termes tels que son transfert à la théorie des probabilités soit immédiat et cohérent: ceci nécessite l'introduction — qui, à ce niveau, ne peut être que bénéfique — de définitions et de méthodes « intrinsèques »; le seul problème que cela pose est d'ordre didactique: un tel enseignement a pour but de préparer l'avenir, et on peut donc craindre qu'il ne soit que faiblement motivé, puisque les seules applications possibles à *ce moment-là* ont déjà été rencontrées sous une forme plus élémentaire.

3. ESQUISSE D'UN CONTENU

a. Le contenu du premier enseignement déductif des probabilités est déterminé par son but: faire connaître aux élèves la structure de *théorie physique* de la théorie des probabilités, en mettant l'accent à *la fois* sur les situations envisagées (situations aléatoires) et sur les moyens formels (hypothético-déductifs) mis en œuvre pour les analyser. Il faut donc remarquer que si cet enseignement était uniquement formel, s'il sacrifiait « les situations » à leur analyse mathématique, il manquerait totalement son but. C'est là, peut-être, la raison de l'opposition que certains marquent à son égard: s'ils confondent « déductif » avec « purement formel », cette opposition se comprend; et peut-être y a-t-il en effet des exemples de cette